

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 JUILLET 2016 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du groupement, le 4 juillet 2016 à 14h30, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (5)

M. Bruno SIDO,	Président,
Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE,	Sous-Préfète de Saint-Dizier,
Mme Christine GUILLEMY,	Vice-Présidente du conseil régional,
Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT,	Conseillère Départementale,
M. Michel BOULLEE,	Maire de Suzannecourt.

Administrateurs excusés et représentés (1)

M. Jean-Paul BAILLET,	ANDRA – Directeur Général Adjoint.
-----------------------	------------------------------------

Administrateurs excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (2)

M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise,
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller Départemental.

En présence de :

Mme Françoise SOULIMAN,	Commissaire du Gouvernement,
-------------------------	------------------------------

Participaient également (10)

Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne,
Mme Marie-France ELMERICH,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne,
Mme Stéphanie PROBERT,	Responsable Administratif GIP Haute-Marne,
Mme Françoise SOULIMAN,	Préfet de la Haute-Marne,
M. Bruno FREDET,	EDF – Directeur Développement Economique Haute-Marne et Meuse,
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne,
M. Jérôme MONNIER,	Conseil régional Grand Est - Direction du service Développement Economique,
M. Mickaël PETITJEAN,	Préfecture de la Haute-Marne – Bureau de la coordination et du développement du territoire,
M. Thierry PUSSIEUX,	CEA - Chef de Projet Valorisation,
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL,

Cinq administrateurs sont présents, un est représenté et trois sont excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit huit voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Rapport du Président

M. le Président accueille Mme le Préfet, en qualité de Commissaire du Gouvernement et Mme la Sous-Préfète de Saint-Dizier, administrateur représentant l'Etat. Il souligne les relations de travail constantes avec les services de l'Etat au premier rang desquels les services de la Préfecture et ceux de la DDFIP.

L'activité du GIP Haute-Marne est importante avec de nombreux projets sur l'ensemble du département.

M. le Président remercie tout d'abord M. BOULLEE pour avoir présidé, en son absence le conseil d'administration du 29 juin 2016. Ce conseil a statué favorablement sur un projet de prêt pour la restructuration financière d'une fonderie bragarde pour un montant de 2.000.000 €.

M. le Président informe les administrateurs que le comité exécutif du 4 juillet 2016 a permis de valider 102 financements pour un total d'aides de 4.370.883 € qui permettront de soutenir un effort d'investissement de 19 M€.

Le conseil d'administration du 4 juillet 2016 aura à statuer sur huit financements complémentaires pour un total de 7.473.000 €.

Au global, 111 décisions auront été actées en quelques jours pour un cumul de financement de 14 M€ et un cumul d'investissement de 51,9 M€.

Projet FORGE 2020 de LISI

Le capital de 5 M€ de la SEM Haute-Marne Immo-Bail, créée à l'initiative conjointe du conseil départemental et du GIP Haute-Marne, a été entièrement libéré.

LISI, assisté d'ARTELIA, un cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), travaille à la rédaction du cahier des charges définissant les besoins industriels et immobiliers.

Les prochaines étapes sont :

- Choix par la SEM de son propre AMO,
- Consultation des banques au cours du mois de juillet,
- Lancement d'une consultation pour recruter un promoteur dans le cadre d'un contrat de promotion immobilière,
- Dépôt du permis de construire par le promoteur,
- Suivi des études de conception du promoteur,
- Suivi des travaux de construction,
- Réception début 2018.

Ce planning extrêmement serré est celui proposé par LISI.

Taxes additionnelles

Le GIP Haute-Marne bénéficie de recettes issues de taxes additionnelles aux taxes INB acquittées par EDF, le CEA et AREVA. Le produit de ces taxes s'élève pour 2016 à 28 M€.

Le Gouvernement devrait proposer des aménagements en projet de Loi de finances pour prolonger ces dotations à leur niveau actuel.

Contrat de territoire

L'ANDRA a publié un document qui récapitule les données d'entrée pour les acteurs du territoire en vue de préparer l'intégration du projet CIGEO. C'est un document important qui permettra de préparer au mieux la réalisation de cet équipement.

M. le Premier Ministre a signé le 9 juin 2016 une lettre de mission au Préfet coordonnateur pour la réalisation d'un contrat de territoire.

M. le Président tient à rappeler les termes du comité de haut niveau du 9 février 2013 qui avait initié ce projet de contrat de territoire :

« Cela doit se faire dans une approche pragmatique des besoins identifiés et à partir des compétences des collectivités impliquées par les diverses problématiques concrètes recensées. »

M. le Président rappelle l'obligation de pragmatisme sur des sujets concrets tels que routes, eau, gaz... Le GIP doit être associé dans la conception du contrat de territoire, et pas seulement en tant que financeur.

Mme Guillemey demande si le contrat de territoire sera limité au périmètre proche de CIGEO ou couvrira l'ensemble des deux Départements. Il lui est indiqué que le périmètre dépendra du sujet abordé (eau, formation, emploi,...).

Décisions du conseil d'administration

Haute-Marne Numérique (16-01)

Le conseil départemental élabore un plan d'aménagement numérique couvrant l'ensemble du département pour faire disparaître la fracture numérique.

Le conseil d'administration du groupement du 2 décembre 2010 a décidé d'apporter un financement à hauteur de 30%, dans la limite de 10 millions €, en faveur du plan Haute-Marne Numérique 2010-2015 initialement estimé à 40 millions € TTC, soit 33,4 millions € HT.

Aujourd'hui, le conseil départemental poursuit le déploiement du plan Haute-Marne Numérique par la réalisation de plusieurs sites additionnels de montée en débit, le raccordement optique des 66 pylônes de téléphonie mobile propriété du conseil départemental et la préparation opérationnelle vers le FttH (« Fiber to the Home » ou « fibre optique jusqu'au domicile »).

Le conseil d'administration décide à l'unanimité, au titre de l'action 16-39 « Déployer l'infrastructure très haut-débit », d'attribuer au conseil départemental de la Haute-Marne une subvention de :

- 35% dans la limite de 2.012.500 € pour la création de onze sites de montée en débit supplémentaires et le raccordement optique des 66 pylônes de téléphonie mobile propriété du conseil départemental estimés à 5.750.000 € HT ;
- 35% dans la limite de 315.000 € pour création de quatre sites de montée en débit supplémentaires estimé à 900.000 € HT ;
- 35% dans la limite de 2.012.500 € pour la préparation opérationnelle du déploiement FttH hors zone AMII et la création de 34 sites montée débit dont le coût est évalué à 5.750.000 € HT.

M. le Président souligne que la Haute-Marne compte près de 1.900 km de fibres optiques pour l'essentiel mis en place par le conseil départemental. La couverture hors zones concernées par l'appel à manifestations d'intentions d'investissement (AMII)¹. Il regrette

¹ En Haute-Marne, les opérateurs privés ont décidé de focaliser leurs investissements sur deux zones AMII reprenant les périmètres 2011 des communautés de communes du Pays Chaumontais et de Saint-Dizier, Der et Perthois.

de carences de couverture dans ces zones AMII.

Mmes Robert-Dehault et Guillemy confirment la mauvaise couverture y compris dans les villes centres de ces zones AMII.

Giratoire de la Maladière à Chaumont (16-02)

Situé à l'entrée Est de la ville, le carrefour de la Maladière, entre les RD 674 et 162 sur le territoire de la commune de Chaumont, est accidentogène.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité par sept voix (Mme Guillemy ne prend pas part au vote), au titre de l'action 16-41 « Programmes routiers stratégiques », d'attribuer au conseil départemental de la Haute-Marne une subvention de 50%, dans la limite de 291.000 € pour l'aménagement du giratoire de la Maladière à Chaumont dont le coût est estimé à 582.000 € HT.

Pour Mme Guillemy, cet aménagement est sécuritaire mais également important en terme d'attrait car il concerne l'entrée de ville et les accès au port.

Convention 2016 relative au volet éclairage public du programme « Maîtrise de la Demande d'Energie » des collectivités locales passée avec EDF et le SDED 52 (16-03)

Dans le cadre de l'accompagnement économique du laboratoire souterrain de Bure-Saudron, EDF a décidé de s'engager dans un programme de Maîtrise de la Demande d'Energie ayant pour ambition de faire de la Meuse et de la Haute-Marne des territoires exemplaires dans le domaine des économies d'énergies.

Le GIP Haute-Marne a décidé, lors de son assemblée du 2 juillet 2007, de renforcer le dispositif EDF en direction des collectivités locales en abondant à parité les différentes aides.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité par sept voix (M. Bouleee ne prend pas part au vote), au titre de l'action 16-02 « Programme économies d'énergie des collectivités » d'acter la convention de partenariat 2016 « Maîtrise de la Demande d'Energie » en éclairage public des collectivités locales passée avec EDF et le SDED dans laquelle le GIP Haute-Marne apporte une dotation de 150.000 € pour l'année 2016 et d'autoriser le Président à la signer.

Contrat de ville de Langres 2015-2020 – Modification (16-04)

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne, lors de sa réunion du 9 octobre 2015, a validé une enveloppe de 6.490.000 € pour l'ensemble des 22 opérations du contrat de Ville de Langres 2015-2020 (coût total 24.638.737 €).

Ledit contrat de ville doit être modifié pour intégrer le projet « pôle d'excellence rurale – pôle petite enfance). Ce projet, porté par la communauté de communes du Grand Langres, a été labellisé pôle d'excellence rurale en 2010.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'acter le contrat de ville de Langres 2015-2020 modifié et à autoriser le Président à le signer. Le contrat de ville de Langres 2015-2020 comporte 22 opérations. Leur coût total s'élève à 26.253.225 € HT.

Le GIP Haute-Marne pourra participer au financement de ces opérations dans la limite d'une enveloppe globale de 6.490.000 €, soit 6.090.000 € au profit des projets des collectivités (commune et communauté de communes) et 400.000 € au profit de l'Etat.

Les montants de financement sollicités sur les projets des collectivités (6.499.733 €) sont supérieurs à l'enveloppe attribuée par le groupement pour la période 2015-2020 (6.090.000 €). Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Langres 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 22 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

Communauté de communes du Grand Langres – Pôle petite enfance – Contrat de ville de Langres 2015-2020 (16-05)

Le pôle petite enfance, porté par la communauté de communes du Grand Langres, a été labellisé pôle d'excellence rurale en 2010.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'attribuer une subvention complémentaire de 487.258 € à la communauté de communes du Grand Langres, pour le pôle petite enfance, portant ainsi son aide de 171.088 € à 658.346 €, représentant 30 % du montant des travaux s'élevant à 2.194.488 € HT. Cette décision annule et remplace la délibération en date du 16 mars 2015.

Ville de SAINT-DIZIER – Restructuration du centre commercial du Vert-Bois – Tranche 1 (16-06)

La Ville de Saint-Dizier a engagé, il y a plus de dix ans, un projet de renouvellement urbain (PRU) sur le quartier du Vert-Bois. Les transformations profondes opérées ont abouti à une réelle requalification de l'espace public, une rénovation du parc de logements et une amélioration générale du cadre de vie de ce secteur.

Le centre commercial, situé au cœur du Vert-Bois, demeure un des derniers espaces du quartier à requalifier.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité par sept voix (Mme Robert-Dehault ne prend pas part au vote), d'accorder, à la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 16 34 "contrats de ville 2015-2020 – public", dans le cadre de la première tranche de restructuration du centre commercial du Vert-Bois, un financement représentant 30 %, limité à 1.395.000 €, d'une dépense éligible de 4.650.000 € HT (le groupement interviendra sur les dépenses engagées à compter du 9 janvier 2014, date à laquelle le dossier a été porté à sa connaissance).

Ville de SAINT-DIZIER – Création d'un pôle associatif – Bâtiment principal – Tranche 1 (16-07)

Suite au déménagement, en 2012, de l'ensemble des services techniques vers le centre technique municipal, la Ville de Saint-Dizier a engagé une réflexion sur le devenir des ateliers municipaux situés rue de Vergy.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité par sept voix (Mme Robert-Dehault ne prend pas part au vote) d'accorder, à la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 16-34 "contrats de ville 2015-2020 – public", dans le cadre de la première tranche de création d'un pôle associatif, un financement représentant 30 %, limité à 810.000 €, d'une dépense éligible de 2.700.000 € HT (le groupement interviendra sur les dépenses engagées à compter du 9 janvier 2014, date à laquelle le dossier a été porté à sa connaissance).

L'ordre du jour étant épuisé à 16h30, la séance est levée.

Le Président

REÇU A LA PREFECTURE
DE LA HAUTE-MARNE

LE 19 JUIL. 2016



Bruno SIDO

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 4 JUILLET 2016	N°16-01
OBJET : Opérations Haute-Marne Numérique	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil départemental élabore un plan d'aménagement numérique couvrant l'ensemble du département pour faire disparaître la fracture numérique.

Le conseil d'administration du groupement du 2 décembre 2010 a décidé d'apporter un financement à hauteur de 30%, dans la limite de 10 millions €, en faveur du plan Haute-Marne Numérique 2010-2015 initialement estimé à 40 millions € TTC, soit 33,4 millions € HT.

La réalisation de ce plan devait permettre de :

1. résorber la quasi-totalité des zones d'ombres ADSL sur l'ensemble du département et d'offrir des services haut-débit à plus de 90 % des foyers ;
2. donner à l'ensemble des acteurs économiques la possibilité de bénéficier d'un niveau de service en adéquation avec leurs besoins professionnels, jusqu'à une liaison optique dédiée ;
3. préparer la distribution optique intégrale future en dimensionnant correctement le réseau de génie civil et en matérialisant un point fibre dans chaque commune traversée.

Le niveau de financement du groupement en faveur du déploiement de la fibre optique s'élève à 35 % minimum sur les infrastructures avec un taux majoré pouvant atteindre 50 % pour la desserte des communes de la zone de proximité.

Le plan Haute-Marne Numérique s'est révélé insuffisamment dimensionné. Des implantations supplémentaires de nouveaux sites de montée sont rendus nécessaires pour compléter la couverture de nombreuses communes. Ainsi depuis 2010, les financements du GIP Haute-Marne s'élèvent-ils à 15 millions €.

Aujourd'hui, le conseil départemental poursuit le déploiement du plan Haute-Marne Numérique par la réalisation de plusieurs sites additionnels de montée en débit, le raccordement optique des 66 pylônes de téléphonie mobile propriété du conseil départemental et la préparation opérationnelle vers le FttH (« Fiber to the Home » ou « fibre optique jusqu'au domicile »).

Au total, les investissements pour le plan HMN s'élèveront à 75 M€ TTC.

Quinze sites de montée en débit supplémentaires et raccordement optique des 66 pylônes de téléphonie mobile propriété du conseil départemental (2015-2016)

Le conseil départemental a créé 15 sites de montée en débit immédiatement éligibles à l'offre "Point de raccordement Mutualisés" (PRM).

L'offre de montée en débit sur la boucle locale cuivre de France Télécom (offre PRM) consiste à apporter la fibre optique jusqu'au sous-répartiteur et à conserver le réseau cuivre pour la partie terminale jusqu'à la prise de l'abonné. Une telle opération est donc plus rapide et moins coûteuse que des déploiements FttH et peut constituer une solution alternative et provisoire dans l'attente

de futurs déploiements FttH. À l'issue d'une opération de montée en débit, en moyenne, plus de 90% des habitants concernés bénéficieront de débits supérieurs à 5 Mbits/s.

La création de onze sites de montée en débit va permettre d'offrir une montée en débit significative (jusqu'à 80 Mbps) dans 20 communes regroupant 875 lignes téléphoniques. Ces sites sont ceux de Lannes (160 lignes), Genrupt (60), Autreville (140), Vivey (30), Courcelles-en-Montagne (40), Choilley (85), Dommarien (80), Ravennefontaines (90), Noidant-Chatenoy (45), Plesnoy (85) et Sauvage-Magny (60).

La création des quatre autres sites de montée en débit va permettre d'offrir également une montée en débit significative (jusqu'à 80 Mbps) dans 6 communes regroupant 855 lignes téléphoniques. Ces sites sont ceux de Matz / Coublanc (70 lignes), Corlée (100), Chaumont-la-Ville (75), Humbécourt (265), Semoutiers (175) et Chamouilley (610).

En parallèle de ces travaux, le fibrage des 66 sites de téléphonie mobile propriété du conseil départemental va faciliter le déploiement par les opérateurs des nouvelles technologies 3G+ et 4G dans les zones à très faible densité de population grâce au faible coût d'exploitation dû à l'infrastructure optique mis en place.

Orange est l'opérateur principal sur 24 sites, SFR sur 27 sites et Bouygues Telecom sur 15 sites.

Le coût de création de onze sites de montée en débit supplémentaires et de raccordement optique des 66 pylônes de téléphonie mobile propriété du conseil départemental est estimé à 5.750.000 € HT.

Conformément à l'action 16-39 « Déployer l'infrastructure très haut-débit », lorsque les investissements concernent l'ensemble du territoire, la participation du groupement au plan HMN s'élève à 35 %. L'aide sollicitée s'élève à 2.012.500 €.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 300.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Le coût de création de quatre sites de montée en débit supplémentaires est estimé à 900.000 € HT.

Conformément à l'action 16-39 « Déployer l'infrastructure très haut-débit », lorsque les investissements concernent l'ensemble du territoire, la participation du groupement au plan HMN s'élève à 35 %. L'aide sollicitée s'élève à 315.000 €.

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 300.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Préparation opérationnelle du déploiement FttH hors zone AMII & création de 34 sites de montée en débit (programme 2016-2017)

En 2011, le gouvernement a lancé un appel à manifestations d'intentions d'investissement, en vue d'inciter les opérateurs privés à lancer des investissements en matière de déploiements de réseaux de boucle locale à très haut débit en dehors des zones très denses à horizon de 5 ans.

En Haute-Marne, les opérateurs privés ont décidé de focaliser leurs investissements sur deux zones AMII reprenant les périmètres 2011 des communautés de communes du Pays Chaumontais et de Saint-Dizier, Der et Perthois.

Le conseil départemental a voulu que chacune des communes-clochers haut-marnaises bénéficie des mêmes conditions de déploiements du FttH que les communes urbaines. Aussi réalisera-t-il sur la période 2016-2017 des travaux de génie civil sur l'ensemble du département, hors des deux zones AMII, permettant d'envisager le déploiement du FttH dans les mêmes conditions économiques sur toutes les communes concernées.

Le conseil départemental complète la liste des sites de montée en débit immédiatement éligibles à l'offre PRM. Il crée 34 nouveaux sites : Anneville-la-Prairie (67 lignes), Arnoncourt (28), Bize (53), Brainville (30), Breuil (129), Broncourt (56), Charmes (167), Cirfontaines-en-Azois (215), Dommartin-le-Saint-Père (106), Donnemarie (66), Ecot-la-Combe (45), Essey-les-Eaux (57), Germaines (30),

Guindrecourt-aux-Ormes (181), Leschères-sur-le-Blaiseron (99), Maconcourt, Noyers (84), Orges (406), Ormoy-sur-Aube (66), Palaiseul (61), Pisseloup (44), Planrupt (320), Poinson-les-Fayl (212), Rimaucourt (701), Rouelles (31), Rougeux (122), Sommermont (50), Soulaincourt (49), Troisfontaines-la-Ville (99), Valleret (50), Vaux-sous-Aubigny (859), Villiers-aux-bois (123), Violot (75), Voncecourt (115).

Ces 34 sites permettront à 46 communes et hameaux de bénéficier d'une augmentation sensible du débit de 5 à 80 Mbps.

Le coût de création de ces investissements est estimé à 5.750.000 € HT.

Conformément à l'action 16-39 « Déployer l'infrastructure très haut-débit », lorsque les investissements concernent l'ensemble du territoire, la participation du groupement au plan HMN s'élève à 35 %. L'aide sollicitée s'élève à 2.012.500 €.

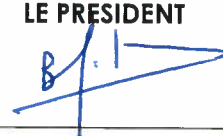
L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 300.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

Sur ces opérations, l'intervention globale du groupement pourrait s'élever à 4,34 M€.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

au titre de l'action 16-39 « Déployer l'infrastructure très haut-débit », d'attribuer au conseil départemental de la Haute-Marne une subvention de :

- 35% dans la limite de 2.012.500 € pour la création de onze sites de montée en débit supplémentaires et le raccordement optique des 66 pylônes de téléphonie mobile propriété du conseil départemental estimés à 5.750.000 € HT ;
- 35% dans la limite de 315.000 € pour création de quatre sites de montée en débit supplémentaires estimé à 900.000 € HT ;
- 35% dans la limite de 2.012.500 € pour la préparation opérationnelle du déploiement FttH hors zone AMII et la création de 34 sites montée débit dont le coût est évalué à 5.750.000 € HT.

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 18 JUIL. 2016 LE PRESIDENT
REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 19 JUIL. 2016	

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 4 JUILLET 2016	N°16-02
OBJET : Giratoire de la Maladière à Chaumont	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	1

Le carrefour entre les RD 674 et 162 sur le territoire de la commune de Chaumont est accidentogène. Situé à l'entrée Est de la ville, il est composé de cinq branches : deux pour la RD 674, deux pour la RD 162 et une desserte du port de la Maladière.

L'opération menée par le conseil départemental a pour objet l'aménagement d'un carrefour giratoire dans un site très contraint :

- En agglomération, avec des habitations qui bordent les voies ;
- A proximité du canal entre Champagne et Bourgogne situé à l'ouest du projet avec un ouvrage sur la RD 674 pour franchir celui-ci et un accès au port de la Maladière.

Le projet est un giratoire de 12,50 m de rayon avec une chaussée de 7,50 m et une partie franchissable de 5 m de rayon pour permettre le passage des transports exceptionnels sur cet axe.

Pour mémoire, tous les convois de 3^{ème} catégorie et les convois d'un tonnage supérieur à 70 tonnes empruntent la RD 674 dans le sens nord-sud afin d'éviter le blocage de la ville avec le passage de ces convois à contresens, le pont de Langres étant limité à 70 tonnes.

Le giratoire aura quatre branches (deux pour la RD 674 et deux pour la RD 162). Un carrefour sera aménagé en amont entre la RD 162 et la rue du Port.

Le stationnement résidentiel et le cheminement piéton seront repensés.


Le coût du projet s'élève à 582.000 € HT.

Conformément à l'action 16-41 « Programmes routiers stratégiques », la résorption des points accidentogènes ou à risque élevé peut bénéficier d'une intervention maximum de 50% sur l'ensemble du territoire départemental. L'aide sollicitée s'élève à 291.000 €.

L'engagement sollicité étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 200.000 €, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX (Mme Guillemly ne prend pas part au vote)
DECIDE**

au titre de l'action 16-41 « Programmes routiers stratégiques », d'attribuer au conseil départemental de la Haute-Marne une subvention de 50%, dans la limite de 291.000 € pour l'aménagement du giratoire de la Maladière à Chaumont dont le coût est estimé à 582.000 € HT.

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité (Mme Guillemly ne prend pas part au vote)	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 18 JUIL. 2016 LE PRESIDENT 
REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE	

LE 19 JUIL. 2016

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 4 JUILLET 2016	N°16-03
OBJET : Convention 2016 relative au volet éclairage public du programme « Maîtrise de la Demande d'Énergie » des collectivités locales passée avec EDF et le SDED 52	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	1

Dans le cadre de l'accompagnement économique du laboratoire souterrain de Bure-Saudron, EDF a décidé de s'engager dans un programme de Maîtrise de la Demande d'Énergie ayant pour ambition de faire de la Meuse et de la Haute-Marne des territoires exemplaires dans le domaine des économies d'énergies.

Le GIP Haute-Marne a décidé, lors de son assemblée du 2 juillet 2007, de renforcer le dispositif EDF en direction des collectivités locales en abondant à parité les différentes aides.

S'agissant du volet éclairage public, le Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Marne (SDEHM), devenu Syndicat Départemental d'Énergie et des Déchets de la Haute-Marne (SDED 52) au 1^{er} janvier 2016, qui gère un dispositif d'aide pour l'éclairage public, a proposé d'articuler les différentes interventions pour un dispositif cohérent et techniquement éprouvé.

La convention initiale, conclue avec une échéance au 31 décembre 2008, a été prolongée jusqu'au 30 avril 2011 suite à trois avenants. Une nouvelle convention a été signée pour cinq ans avec pour échéance le 31 décembre 2015.

Aujourd'hui, les différents partenaires que sont EDF, le SDED 52 et le GIP Haute-Marne ont souhaité qu'une nouvelle convention prolonge leurs engagements jusqu'au 31 décembre 2016.

Les partenaires apporteront annuellement :

- EDF : 15% du montant hors taxes des dépenses éligibles dans la limite de 150.000 € (à parité avec le GIP Haute-Marne)
- GIP Haute-Marne : 15% du montant hors taxes des dépenses éligibles dans la limite de 150.000 € (à parité avec EDF)
- SDEHM : 40% du montant hors taxes des dépenses éligibles dans la limite de 400.000 € sous réserve que la commune lui ait transféré la taxe sur l'électricité.

Un comité de pilotage sera constitué réunissant tous les trimestres un représentant du SDED, un représentant d'EDF et un représentant du groupement. Il décidera de l'attribution des aides.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX (M. Boulee ne prend pas part au vote)
DECIDE**

d'acter la convention de partenariat 2016 « Maîtrise de la Demande d'Énergie » en éclairage public des collectivités locales passée avec EDF et le SDED dans laquelle le GIP Haute-Marne apporte une dotation de 150.000 € pour l'année 2016 et d'autoriser le Président à la signer.

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité (M. Boulee ne prend pas part au vote)	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 18 JUL. 2016 LE PRÉSIDENT
<small>REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE</small>	

LE 19 JUL. 2016

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 4 JUILLET 2016	N°16-04
OBJET : Contrat de ville de Langres 2015-2020 – Modification	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le conseil d'administration du GIP Haute-Marne, lors de sa réunion du 9 octobre 2015, a validé une enveloppe de 6.490.000 € pour l'ensemble des 22 opérations du contrat de Ville de Langres 2015-2020 (coût total 24.638.737 €).

Il est proposé aujourd'hui de modifier ledit contrat de ville pour intégrer le projet « pôle d'excellence rurale – pôle petite enfance ».

Ce projet, porté par la communauté de communes du Grand Langres, a été labellisé pôle d'excellence rurale en 2010.

Cet investissement, estimé à 2.035.000 € HT, devait bénéficier d'une aide globale de 1.628.000 € (80 %). Toutefois, la communauté de communes du Grand Langres vient d'appeler notre attention sur les difficultés qu'elle rencontre du fait qu'elle a obtenu, au final, 830.720 € de subventions (38 %), sur un montant de travaux qui s'élève à 2.194.488 € HT au lieu des 2.035.000 € HT estimés.

Pour les pôles d'excellence rurale, les interventions du Groupement et du conseil départemental sont habituellement à parité de celles cumulées de l'Etat et de l'Europe. La clé de répartition est de 80 % GIP et 20 % conseil départemental. Le comité exécutif du Groupement, par décision du 16 mars 2015, s'était prononcé favorablement sur l'attribution d'une aide de 171.088 € représentant 80 % de l'aide de 213.860 € octroyée par l'Etat.

Le plan de financement de cette opération pourrait être amélioré sur décision exceptionnelle du conseil d'administration, en traitant ce projet dans le cadre du contrat de ville de Langres, au taux de 30 %, en lieu et place d'un autre projet actuellement au contrat, dont la réalisation est aléatoire.

La communauté de communes du Grand Langres, interrogée à ce sujet, a proposé de retirer du contrat de ville la voirie du cinéma et une partie de la subvention réservée au cinéma.

Le GIP Haute-Marne pourrait alors attribuer une subvention complémentaire de 487.258 € pour le pôle petite enfance, portant ainsi son aide de 171.088 € à 658.346 €. Le taux global de subventions passerait alors de 38 % à 60 %.

Le conseil d'administration est donc appelé à se prononcer sur la modification du contrat de ville de Langres 2015-2020 prenant en compte, à la demande de la communauté de communes du Grand Langres :

- le retrait, en totalité, du projet 7-4 – « création de voies d'accès – infrastructures pour accès cinéma », sur lequel le GIP avait fléché 240 000 € d'aide,

- la diminution, d'un montant de 418 346 €, du projet 7-2 « cinéma », le montant de l'aide du GIP passant de 1 281 000 € à 862 654 sur un montant de travaux estimé à 4 270 000 € HT (20 %),
- l'inscription, au contrat de ville, du dossier du pôle d'excellence rurale petite enfance, d'un coût de 2.194.488 € HT, avec une aide du Groupement limitée à 658 346 € (30 %).

Le contrat de ville 2015-2020 de la Ville de Langres se récapitulerait donc comme suit :

MAÎTRISE D'OUVRAGE	ACTION	MONTANT HT	TAUX	AIDE GIP
Axe 1 : Patrimoine culturel				
Ville de Langres	Action 1-1 : Restauration et mise en valeur des monuments historiques protégés	2.000.000 €	30 %	600.000 €
Ville de Langres	Action 1-2 : Réserves des Musées	375.000 €	20 %	75.000 €
Ville de Langres	Action 1-3 : Restauration d'oeuvres	406.000 €	30 %	121.800 €
Axe 2 : Aménagements centre historique				
Ville de Langres	Action 2-1 : Place Burelle et Place du Centenaire – <u>priorité 2</u>	400.000 €	30 %	120.000 €
Ville de Langres	Action 2-2 : requalification rue du Cardinal Mortot et Place Ziegler	500.000 €	26 %	129.602 €
Ville de Langres	Action 2-3 : signalétique urbaine	25.000 €	30 %	7.500 €
Ville de Langres	Action 2-4 : Sous-Bie – Rénovation des ascenseurs inclinés – confortement parking centre historique pour accès rue et place Diderot	572.537 €	24 %	137.421 €
Ville de Langres ou Langres Développement	Action 2-5 : Création aire d'accueil et de services camping car - <u>priorité 2</u>	270.000 €	30 %	81.000 €
Ville de Langres	Action 2-6 : Champs des Soeurs - Accès hôpital et Crémaillère	90.000 €	30 %	27.000 €
Axe 3 : Technologies de l'information et de la communication (TIC) et sécurité				
Ville de Langres	Action 3-1 : Equipements de vidéo protection	150.000 €	30 %	45.000 €
Ville de Langres	Action 3-2 : Fibre optique	250.000 €	30 %	75.000 €
Axe 4 : Aménagement zones commerciales et urbaines				
Ville de Langres	Action 4-1 : Rue de la Tuilerie	380.000 €	30 %	114.000 €
Ville de Langres	Action 4-2 : Liaison Est-Ouest Corlée	400.000 €	30 %	120.000 €

Axe 5 : Espaces commerciaux et artisanaux				
Ville de Langres	Action 5-1 : Requalification des rues et mise en accessibilité des espaces publics	210.000 €	30 %	63.000 €
Axe 6 : Intermodalités et transports				
Ville de Langres	Action 6-1 : Aménagement qualitatif de la place de la Gare et des alentours – priorité 2	300.000 €	30 %	90.000 €
Axe 7 : Quartier de la Citadelle – Projets intercommunaux Grand Langres				
Ville de Langres ou CCGL	Action 7-1 : Pôle scolaire quartiers neufs, périscolaire et enseignement artistique – 10 rue du Quartier Turenne	8.857.700 €	30 %	2.657.310 €
CCGL	Action 7-2 : Cinéma	4.270.000 €	20 %	862.654 €
Ville de Langres ou CCGL	Action 7-3 : Création de voies d'accès – infrastructures pour accès Nord de la BSMAT (groupe scolaire)	1.868.500 €	20 %	373.700 €
	Action 7-4 SUPPRIMEE (voie d'accès au cinéma)			
CCGL	Action 7-5 : Création de voies d'accès – infrastructures pour accès Sud de la Citadelle (maison médicale)	204.000 €	10 %	20.400 €
CCGL	Action 7-6 : Aménagement du bâtiment 21 rue Turenne, activités tertiaires et services à la population	1.210.000	10 %	121.000 €
CCGL	Action 7-7 : Pôle d'excellence rurale pôle petite enfance	2.194.488	30 %	658.346 €
Axe 8 : Sous-Préfecture – Maison des services de l'Etat				
Etat	Action 8-1 : Réhabilitation de la Sous-Préfecture de Langres	1.320.000 €	30 %	400.000 €

TOTAUX	Montant des travaux HT	Taux	Aide sollicitée du GIP Haute-Marne	Enveloppe GIP Haute-Marne
collectivités priorité 1	23.963.225 €	26 %	6.208.733 €	
collectivités priorité 2	970 000 €	30 %	291 000 €	
collectivités priorités 1 + 2	24.933.225 €	26 %	6.499.733 €	6.090.000 €
Etat	1 320 000 €	30 %	400 000 €	400.000 €
TOTAL GENERAL	26.253.225 €	26 %	6.899.733 €	6 490 000 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**


d'acter le contrat de ville de Langres 2015-2020 modifié et à autoriser le Président à le signer.

Le contrat de ville de Langres 2015-2020 comporte 22 opérations. Leur coût total s'élève à 26.253.225 € HT.

Le GIP Haute-Marne pourra participer au financement de ces opérations dans la limite d'une enveloppe globale de 6.490.000 €, soit 6.090.000 € au profit des projets des collectivités (commune et communauté de communes) et 400.000 € au profit de l'Etat.

Les montants de financement sollicités sur les projets des collectivités (6.499.733 €) sont supérieurs à l'enveloppe attribuée par le Groupement pour la période 2015-2020 (6.090.000 €). Les arbitrages seront réalisés par le GIP Haute-Marne selon les priorités et l'avancement des projets.

La décision du conseil d'administration, concernant le contrat de ville de Langres 2015-2020, ne vaut pas accord de financement. Chacune des 22 opérations fera l'objet, le moment venu, d'une décision individuelle en comité exécutif ou en conseil d'administration selon la délégation.

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 18 JUL. 2016 LE PRÉSIDENT 
REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE	

LE 19 JUL. 2016

DRCL - Finances 1

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 4 JUILLET 2016	N°16-05
OBJET : Communauté de communes du Grand Langres – Pôle petite enfance – Contrat de ville de Langres 2015-2020	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le pôle petite enfance, porté par la communauté de communes du Grand Langres, a été labellisé pôle d'excellence rurale en 2010.

Cet investissement, estimé à 2.035.000 € HT, devait bénéficier d'une aide globale de 1.628.000 € (80 %). Toutefois, la communauté de communes du Grand Langres vient d'appeler notre attention sur les difficultés qu'elle rencontre du fait qu'elle a obtenu, au final, 830.720 € de subventions (38 %), sur un montant de travaux qui s'élève à 2.194.488 € HT au lieu des 2.035.000 € HT estimés.

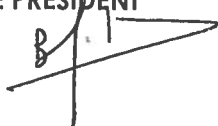
Pour les pôles d'excellence rurale, les interventions du Groupement et du conseil départemental sont habituellement à parité de celles cumulées de l'Etat et de l'Europe. La clé de répartition est de 80 % GIP et 20 % conseil départemental. Le comité exécutif du Groupement, par décision du 16 mars 2015, s'était prononcé favorablement sur l'attribution d'une aide de 171.088 € représentant 80 % de l'aide de 213.860 € octroyée par l'Etat. Ces 171.088 € ont d'ores et déjà été versés.

Afin d'améliorer le plan de financement de cette opération, le conseil d'administration a accepté d'intégrer ce projet au contrat de ville de Langres, au taux de 30 %.

Le GIP Haute-Marne pourrait alors attribuer une subvention complémentaire de 487.258 € pour le pôle petite enfance, portant ainsi son aide de 171.088 € à 658.346 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR 8 VOIX DECIDE

d'attribuer une subvention complémentaire de 487.258 € à la communauté de communes du Grand Langres, pour le pôle petite enfance, portant ainsi son aide de 171.088 € à 658.346 €, représentant 30 % du montant des travaux s'élevant à 2.194.488 € HT. Cette décision annule et remplace la délibération en date du 16 mars 2015.

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le RECU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 19 JUIN 2016	Chaumont, le 18 JUIL. 2016 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 4 JUILLET 2016	N°16-06
OBJET : Ville de SAINT-DIZIER – Restructuration du centre commercial du Vert-Bois – Tranche 1	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	1

La Ville de Saint-Dizier a engagé, il y a plus de dix ans, un projet de renouvellement urbain (PRU) sur le quartier du Vert-Bois. Les transformations profondes opérées ont abouti à une réelle requalification de l'espace public, une rénovation du parc de logements et une amélioration générale du cadre de vie de ce secteur.

Le centre commercial, situé au cœur du Vert-Bois, demeure un des derniers espaces du quartier à requalifier. Cet équipement souffre, depuis plusieurs années, d'une dégradation importante et il est aujourd'hui fragilisé du fait d'un fort taux de vacance, corrélé à une offre commerciale peu attractive.

Il convient d'intervenir sur l'îlot urbain que forme le centre commercial avec les immeubles avoisinants afin :

- de poursuivre le désenclavement du quartier et endiguer les difficultés relevées en matière d'insécurité,
- d'améliorer les équipements et proposer aux habitants une offre commerciale de proximité qualitative,
- d'accompagner les perspectives de démolitions sur de nouveaux secteurs,
- de permettre la finalisation du projet de régénération urbaine et améliorer l'attractivité du quartier.

Il est prévu de maintenir le maillage du quartier par une offre commerciale de proximité, de restructurer le pôle commercial aujourd'hui constitué du centre commercial du Vert-Bois vers un pôle de proximité (de 1 400 à 1 600 m² contre 3 682 m² actuellement). Ce pôle serait organisé autour d'une moyenne surface alimentaire (environ 500 m²), complété par des commerces de première nécessité déjà existants et transférés, ainsi que par des commerces et services complémentaires (boucherie, boulangerie, pharmacie, tabac-presse, restaurants/café, coiffeur, banque, agence postale).

Le marché non sédentaire, attractif à l'échelle d'un territoire plus vaste que le quartier du Vert-Bois, est conservé sur site.

Le projet sera réalisé en deux tranches :

- la première tranche, objet de la présente demande, comprend l'acquisition, la dépossession, l'éviction, le transfert et la démolition des parties Ouest et Est du centre commercial, sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Saint-Dizier,
- la deuxième tranche, qui sera présentée ultérieurement, consistera en la construction du nouveau centre commercial sous la maîtrise d'ouvrage d'un opérateur, ainsi qu'en la requalification urbaine des abords du nouveau centre commercial et des délaissés générés par la diminution de l'emprise, sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Saint-Dizier.

Le coût de la première tranche, comprenant les acquisitions, les démolitions et les premiers aménagements, est estimé à 4.650.000 € HT et le plan de financement prévisionnel s'établirait comme suit :


Financier	Dépense éligible HT	Subvention	Taux
FEDER/conseil régional (appel à projet urbain)	4.650.000 €	930.000 €	20 %
Etat (ANRU)	4.650.000 €	1.395.000 €	30 %
GIP Haute-Marne	4.650.000 €	1.395.000 €	30 %
Ville de Saint-Dizier	4.650.000 €	930.000 €	20 %
TOTAL	4 650 000 €	4.650.000 €	100 %

Le Groupement pourrait intervenir, au titre du contrat de ville 2015-2020, sur les dépenses engagées à compter du 9 janvier 2014, date à laquelle le dossier a été porté à sa connaissance.

Les travaux devraient démarrer au premier semestre 2016 et la livraison devrait être effective au premier semestre 2018.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX (Mme Robert-Dehault ne prend pas part au vote)
DECIDE**

d'accorder, à la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 16-34 "contrats de ville 2015-2020 – public", dans le cadre de la première tranche de restructuration du centre commercial du Vert-Bois, un financement représentant 30 %, limité à 1.395.000 €, d'une dépense éligible de 4.650.000 € HT (le Groupement interviendra sur les dépenses engagées à compter du 9 janvier 2014, date à laquelle le dossier a été porté à sa connaissance).

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité (Mme Robert-Dehault ne prend pas part au vote)	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 19 JUL. 2016 DRCL - Finances 1	Chaumont, le 18 JUL. 2016 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 4 JUILLET 2016	N°16-07
---	----------------

OBJET : Ville de SAINT-DIZIER – Création d'un pôle associatif – Bâtiment principal – Tranche 1

Nombre de membres en exercice	8
Présents	
Absent(s) ayant donné procuration	
Total des membres présents ou représentés	
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	
N'ont pas participé au vote	

Suite au déménagement, en 2012, de l'ensemble des services techniques vers le centre technique municipal, la Ville de Saint-Dizier a engagé une réflexion sur le devenir des ateliers municipaux situés rue de Vergy.

Il a ainsi été décidé de réaménager l'ensemble immobilier en vue d'y accueillir des associations. En effet, actuellement les associations les plus importantes sont dispersées sur le territoire, dans des locaux communaux souvent peu adaptés. Le regroupement des associations en un même site permettrait, au-delà de l'amélioration des conditions d'accueil, de constituer un véritable réseau associatif par la mise à disposition de moyens communs.

Dans un premier temps, plusieurs bureaux associatifs se sont regroupés dans le bâtiment situé au fond de la cour. Il est aujourd'hui prévu de requalifier l'ensemble du site, ce qui nécessite notamment de rénover le bâti et de réaménager les espaces extérieurs (voirie et stationnement, agréments paysagers).

La réhabilitation sera composée de deux tranches avec, dans un premier temps, l'aménagement du bâtiment principal (objet de la présente demande), puis l'aménagement des extérieurs.

Le coût de la première tranche est estimé à 2.700.000 € HT et le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Financier	Dépense éligible HT	Subvention	Taux
Etat (FNADT)	2 700 000 €	292 539 €	11 %
Conseil départemental Haute-Marne	2 700 000 €	478 000 €	18 %
MDE - GIP	2 700 000 €	30 000 €	1 %
GIP Haute-Marne	2 700 000 €	810 000 €	30 %
Ville de Saint-Dizier (*)	2 700 000 €	1 089 461 €	40 %
TOTAL		2 700 000 €	100 %

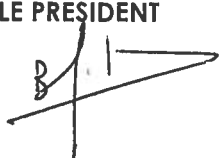
(*) dont 30 000 € de subvention d'EDF dans le cadre du partenariat concernant la maîtrise de l'énergie

Le Groupement pourrait intervenir au titre de cette première tranche, dans le cadre du contrat de ville 2015-2020, sur les dépenses engagées à compter du 9 janvier 2014, date à laquelle le dossier a été porté à sa connaissance.

Les travaux qui ont d'ores et déjà débuté devraient s'achever à l'été 2018.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 7 VOIX (Mme Robert-Dehault ne prend pas part au vote)
DECIDE

d'accorder, à la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 16-34 "contrats de ville 2015-2020 – public", dans le cadre de la première tranche de création d'un pôle associatif, un financement représentant 30 %, limité à 810.000 €, d'une dépense éligible de 2.700.000 € HT (le Groupement interviendra sur les dépenses engagées à compter du 9 janvier 2014, date à laquelle le dossier a été porté à sa connaissance).

RESULTAT DU VOTE : Adopté à l'unanimité (Mme Robert-Dehault ne prend pas part au vote)	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 18 JUIL. 2016 LE PRESIDENT 
REÇU A LA PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE LE 19 JUIL. 2016	

DRCL - Finances 1